
COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 25 mai 2022

La Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et le Parquet de Toulouse engagés pour la lutte contre la récidive

Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, et Samuel Vuelta Simon, Procureur de la République, ont souhaité dans le cadre du déploiement de la justice de proximité, poursuivre et intensifier leur partenariat. La prévention de la récidive est au centre des objectifs de Toulouse Métropole, de la Mairie de Toulouse et du Parquet en matière de lutte contre la délinquance.

Depuis de nombreuses années, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse accueillent au sein de leurs services des personnes faisant l'objet de mesure de Travail d'intérêt Général (TIG) et de Travail Non Rémunéré (TNR).

Ces deux mesures ont pour objectifs de sanctionner la personne en lui faisant effectuer une activité au profit de la société, dans une démarche réparatrice, de favoriser l'insertion sociale et de réduire les risques de récidive.

Un travail partenarial de qualité entre les services des deux collectivités et le Parquet de Toulouse, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Protection Judiciaire de la Jeunesse a été mis en place.

Le 28 janvier dernier lors d'un temps de travail dédié, et à l'occasion de l'assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui s'est tenue ce 18 mai 2022, la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et le Parquet de Toulouse ont dressé un bilan très positif de ce dispositif et défini les perspectives de travail pour l'année 2022, avec notamment l'importance de diversifier les postes proposés et d'accueillir davantage de mineurs dans le cadre de la réforme de la justice des mineurs.

Ainsi, à l'occasion de la présentation de ce bilan, il a été noté que l'implication de tous, et notamment des tuteurs de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse, a permis d'accueillir depuis 2017 plus de 900 personnes pour effectuer une mesure TIG ou TNR. Cela représente plus de 56 600 heures de travail réalisées au profit des deux collectivités et permettant de participer au processus de réinsertion de la personne condamnée et pour certaines d'avoir un premier contact avec le monde du travail.

« Pour la sécurité des Toulousains prévenir la récidive et inscrire dans le temps l'efficacité de nos forces de polices municipale et nationale sont indispensables. D'ores et déjà mobilisés aux côtés du Parquet, nous avons souhaité intensifier ce partenariat, notamment l'accueil, au sein des services de la Mairie et de la Métropole, des mineurs faisant l'objet de mesures de Travail d'intérêt Général (TIG) et de Travail Non Rémunéré (TNR). Je tiens à remercier, ici, toutes les forces de sécurité investies au quotidien pour assurer ce suivi sensible, mais essentiel, qui contribuent à faire de Toulouse une ville + tranquille » souligne Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole.

« Qu'ils soient ordonnés à titre de peine (TIG) ou d'alternative (TNR), ces travaux au profit de la collectivité sont des mesures à visée éducative qui doivent provoquer une prise de conscience chez les personnes qui y contribuent : c'est là souvent le seul prix à payer pour les infractions qui ont été commises. Ces mesures sont donc pédagogiques, utiles pour la collectivité, égalitaires et, très souvent, valorisantes pour celui qui en bénéficie. En outre, le travail non rémunéré est une alternative qui permet de raccourcir le temps long entre la commission de l'acte et la réponse qui lui est donnée par le parquet, en proposant ce travail

dans le délai d'un mois : l'objectif de la justice de proximité bien comprise est, avant tout, de réduire le temps. » selon Samuel Vuelta Simon, Procureur de la République de Toulouse.

Contacts presse

Mairie de Toulouse : **Marie LEMAHIEU-CHARRIERE** - 05.61.22.21.47

*Ce communiqué de presse est édité par la Mairie de Toulouse. Pour vous désinscrire **cliquez ici**.*